

**Arrêté n° 26/658/CM**

**Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône**

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le procès-verbal n° HN-001-19148/26/CM du 7 avril 2026 relatif à l'élection de Monsieur Nicolas Isnard, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- L'arrêté n° 26/646/CM du 26 mai 2026 du Président de la Métropole portant désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône

**CONSIDERANT**

- Qu'en vertu de l'article L. 1424-24-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au Conseil d'administration du SDIS sont élus par les présidents d'EPCI au scrutin proportionnel au plus fort reste parmi les membres des organes délibérants, les maires et les adjoints aux maires des communes membres ;
- Que les EPCI doivent être représentés par 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants ;
- Que compte tenu de la situation spécifique dans le département des Bouches-du-Rhône de la Métropole Aix-Marseille-Provence, seul EPCI disposant de la compétence incendie, celle-ci se retrouve seule électrice ;
- Qu'il revient ainsi au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence de procéder à la désignation des 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour siéger au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Est abrogé l'arrêté n° 26/646/CM du 26 mai 2026 du Président de la Métropole portant désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône.

### **Article 2 :**

Sont désignés pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'administration du SDIS des Bouches-du-Rhône, les élus suivants :

- Madame Béatrice CHIAVASSA BONFILLON – Titulaire
- Madame Michelle LEBAN – Titulaire
- Madame Marie-Christine CIANNARELLA-Titulaire
- Monsieur Christian NERVI -Titulaire
- Monsieur Laurent BELSOLA – Titulaire
- Monsieur René Francis CARPENTIER - Titulaire
- Madame Karima ZERKANI RAYNAL- Suppléante
- Madame Stéphanie BAGNIS - Suppléante
- Monsieur Marc DEL GRAZIA - Suppléant
- Madame Magali RAMOS - Suppléante
- Monsieur Paul SABATINO- Suppléant
- Monsieur Jérôme GOUIRAN- Suppléant

### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29 mai 2026

**Nicolas ISNARD**

Reçu au Contrôle de légalité le 29 mai 2026  
Publié le 29 mai 2026